



## Règlement Challenge T2C 2024

Organisé par TULLE CYCLISME COMPETITION

**ARTICLE 1** Le Club Cycliste « TULLE CYCLISME COMPETITION », organise sous l'égide de l'UFOLEP, le Challenge **T2C** 2024.

Les épreuves qui composent le challenge sont inscrites au calendrier CyclosporT CORREZE 2024 :

- MADRANGES – le **Dimanche 23 Juin 2024**
- CORNIL- POUMEYROL – le **Dimanche 30 Juin 2024**
- CHAMBOULIVE – le **Mercredi 31 Juillet 2024**

Ce challenge est ouvert aux catégories UFOLEP suivantes : **1- 2- 3- 4**

**ARTICLE 2** Sur le classement général de chaque épreuve, après validation du Collège des Arbitres, les points suivants seront attribués par catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	100	80	70	60	50	40	30	20	10	5

Ces points seront reportés dans un tableau et additionnés. A l'issue des 3 épreuves citées à l'article 1 de ce présent règlement, le coureur ayant le plus de points remportera le challenge dans sa catégorie

Un bonus de 25 points sera attribué à chaque coureur ayant participé aux 3 épreuves .

A l'issue de chaque épreuve, **un maillot de Leader** sera remis au premier de chaque catégorie.

Ce Maillot devra être porté par le Leader de chaque catégorie lors des épreuves du challenge.

En cas d'égalité sur le classement du challenge, lors de la finale, les coureurs seront départagés au classement général par la dernière épreuve courue. (CHAMBOULIVE)

**ARTICLE 3** Comme stipulé dans le règlement National UFOLEP : Tout coureur concerné est obligé de participer aux cérémonies protocolaires qui s'attachent à ses places, classement et prestations : remise de maillots, bouquets, médailles.

Les coureurs doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition sans casque, ni bonnet, comme indiqué dans le règlement National UFOLEP, Fiche 7 article V/5.

**ARTICLE 4** L'engagement à toute ou partie des courses mentionnées à l'article 1 de ce présent règlement entraîne la pleine acceptation du règlement du challenge T2C.

Le Collège des Arbitres est chargé de son application.

**ARTICLE 5** Tout point non traité par ce présent règlement se fera sur décision du Collège des Arbitres. En cas de force majeure, le collège des arbitres se réserve le droit de modifier ou d'annuler le challenge.

**ARTICLE 6** A l'issue des 3 manches, les récompenses seront attribuées aux 5 premiers de chaque catégorie comme suit :

- Le 1<sup>er</sup> : 100€
  - Le 2<sup>ème</sup> : 60€
  - Le 3<sup>ème</sup> : 40€
  - Le 4<sup>ème</sup> : 30€
  - Le 5<sup>ème</sup> : 20€
- } **en bons d'achats**

Merci à nos partenaires Challenge T2C 2024

